

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>1. OUVERTURE SE FAIT À 19H41 LORSQUE LE QUORUM A ÉTÉ ATTEINT.</b>	<b>2702</b>
<b>2. ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>2702</b>
2022 09 155 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022.....	2702
<b>3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX .....</b>	<b>2703</b>
2022 09 156 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 <sup>ER</sup> AOÛT 2022.....	2703
<b>4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022.....</b>	<b>2703</b>
<b>5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>2703</b>
<b>6. LES RAPPORTS .....</b>	<b>2703</b>
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2703
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2703
6.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2703
6.4 RAPPORT DU D.G.....	2703
<b>7. ADMINISTRATION.....</b>	<b>2703</b>
2022 09 157 7.1. OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME CAIN LAMARRE.....	2703
7.2. CHANGEMENT DE ROUTEUR – PROPOSITION PC EXPERT.....	2703
7.3. GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	2704
<b>8. URBANISME .....</b>	<b>2704</b>
2022 09 158 8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 357-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NO 357-14, AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE.....	2704
<b>9. VOIRIE MUNICIPALE.....</b>	<b>2705</b>
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU.....</b>	<b>2705</b>
<b>11. SÉCURITÉ.....</b>	<b>2705</b>
2022 09 159 11.1. CITAM – NOTIFICATIONS D'ALERTE DE MASSES.....	2705
<b>12. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>2705</b>
12.1. PROPOSITION DE DEVCO – CABANE ÉLECTRIQUE AU TERRAIN DE BALLE.....	2705
2022 09 160 12.2. STRATÉGIE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS.....	2705
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>2706</b>
2022 09 161 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2706
<b>14. TRÉSORERIE.....</b>	<b>2706</b>
2022 09 162 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2022.....	2706
2022 09 163 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 SEPTEMBRE 2022.....	2707
15.1. VARIA.....	2707
2022 09 164 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2707

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 septembre 2022, à 19 h, présidé par Madame Lyssa Paquette conseillère et maire suppléante, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle (arrivée 19h41)

Monsieur Yvon Desrosiers (absent)

Monsieur Benjamin Cousineau

Madame Line Gendron (arrivée 19h41)

Madame Lyssa Paquette

Monsieur Éric Leclerc (arrivé 19h35)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

**1. Ouverture se fait à 19h41 lorsque le quorum a été atteint.**

**2. Ordre du jour**

**2022 09 155 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

**5. Présence et période de questions**

- 5.1. Présence et période de questions

**6. Rapports**

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport du D. G.

**7. Administration**

- 7.1. Offre de service de la firme Cain Lamarre
- 7.2. Changement du routeur – Proposition PC Expert
- 7.3. Génératrice à l'hôtel de ville et au Centre communautaire

**8. Urbanisme**

- 8.1. Adoption – Règlement 301-2022 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 310-2010 afin de modifier l'article 6 du règlement 213-1 afin de modifier les documents requis pour une demande de permis d'installation septique

**9. Voirie**

- 9.1. Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Rien à signaler

**11. Sécurité**

- 11.1. CITAM – Notifications d'alertes de masses

**12. Loisirs et Culture**

- 12.1. Proposition de DEVCO – Cabane électrique au terrain de balle
- 12.2. Entériner la stratégie d'accueil pour les nouveaux résidents

**13. Correspondance**

- 13.1. Adoption de la correspondance

**14. Trésorerie**

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois d'août 2022
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 6 septembre 2022

**15. Varia et période de questions**

**16. Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 3. Adoption des procès-verbaux

#### 2022 09 156 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

#### 5. Présences et période de questions

Seul l'inspecteur en voirie assiste à la rencontre.

#### 6. Les rapports

##### 6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire est absent.

##### 6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à 2 rencontres.  
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 1 rencontre.  
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 1 rencontre.  
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 3 rencontres .

##### 6.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

##### 6.4 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

#### 7. Administration

#### 2022 09 157 7.1. OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME CAIN LAMARRE

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la firme Cain Lamarre pour l'année 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D' la Proposition A de l'offre de service de Cain Lamarre avocats, soit le service de consultation (sans banque d'heures) ;**

**D'autoriser** le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à utiliser, au besoin, les services du cabinet Cain Lamarre avocats pour la période 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 7.2. CHANGEMENT DE ROUTEUR – PROPOSITION PC EXPERT

Ce point est reporté à la séance suivante.

### 7.3. GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Discussion sur le projet de procéder à l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville et au Centre communautaire.

### 8. Urbanisme

#### 2022 09 158 8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 357-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NO 357-14, AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté un règlement sur les permis et certificats 357-2014 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propose de modifier les dispositions relatives aux documents requis pour une demande de permis d'installation septique ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement sur les permis et certificats 357-2014 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1er août 2022 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 357-2022 ayant pour objet la modification du règlement sur les permis et certificats 357-2014 afin de modifier les documents requis pour une demande de permis d'installation septique.

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

Le règlement sur les permis et certificats est modifié à l'article 7.2 Forme de la demande par l'ajout du paragraphe suivant :

« 3. Une preuve d'une entente de service avec le professionnel ayant préparé les plans pour une attestation de conformité des travaux. »

#### Article 4

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par le remplacement de l'article 7.4 Obligation d'aviser l'inspecteur par l'article 7.4 Obligation de fournir une attestation de conformité des travaux comme suit :

« 7.4 OBLIGATION DE FOURNIR UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Au plus tard 30 jours après la fin des travaux, le propriétaire doit déposer à la municipalité une attestation indiquant que les travaux ont été réalisés conformément à

la réglementation en vigueur et si les plans ont été modifiés pendant les travaux, des plans tel que construit. »

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 9. Voirie municipale

Rien à signaler

### 10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

### 11. Sécurité

#### 2022 09 159 11.1. CITAM – NOTIFICATIONS D'ALERTE DE MASSES

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire se prévaloir d'un système d'alertes et de notifications de masse ;

**CONSIDÉRANT** que CITAM – division de CAUCA offre un service d'alerte de masses ;

**CONSIDÉRANT** qu'une présentation a été faite à la conseillère madame Nicole Isabelle et à madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance de l'offre de service transmise le 25 août 2022 au coût de 2 337 \$ taxes en sus, pour la première année à laquelle seront ajoutés des frais variables selon la fréquence et le nombre d'alertes, le tout incluant l'entretien, l'hébergement de la base de données et les mises à jour et maintenance du système ;

**CONSIDÉRANT** que les frais annuels sont de 221.20 \$ par année avec une indexation possible de 3% par année ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte l'offre de CITAM pour les services ci-dessus mentionnés pour les années 2023-2024-2025, soit une période de trois ans.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 12. Loisirs et culture

#### 12.1. PROPOSITION DE DEVCO – CABANE ÉLECTRIQUE AU TERRAIN DE BALLE

Il est demandé de faire d'autres demande de soumissions pour les travaux à la cabane électrique par différents entrepreneurs.

#### 2022 09 160 12.2. STRATÉGIE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

**CONSIDÉRANT** que par sa politique familiale 2020-2024 la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton veut se doter d'une structure municipale d'accueil des nouveaux arrivants ;

**CONSIDÉRANT** que celle-ci s'engage à mettre en place une stratégie d'accueil telle que déposée et acceptée par la MRC de Coaticook ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de soutenir les municipalités de la région qui souhaitent développer, adopter ou maintenir leur stratégie d'accueil pour leurs nouveaux arrivants la MRC de Coaticook offre un montant de 1 000 \$ annuellement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage à mettre en place une stratégie d'accueil.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 13. Correspondance

#### 2022 09 161 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 14. Trésorerie

#### 2022 09 162 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2022

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 août 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**DE** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois d'août du chèque/dépôt 502055 au 502077 d'un montant de 11 907.36 \$ ;

**DE** ratifier le paiement des comptes payés après le 1<sup>er</sup> août 2022 d'un montant de 6 199.80 \$ :

- Payé par chèque numéro xx au montant de 0 \$ ;
- Payé par prélèvement numéro 14537 à 14553 au montant de 6 199.80 \$ ;
- Payé par dépôt direct no xx au montant de 0 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2022 09 163 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 6 septembre 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 92 376.62 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque no 5721 à 5739 pour un montant de 37 696.46 \$
- comptes à payer par prélèvement no 14554 pour un montant de 109.39 \$
- comptes à payer par dépôt direct no 1136 à 1146 pour un montant 54 570.77 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 92 376.62 \$ au 6 septembre 2022.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**15.1. VARIA**

Quelques sujets à propos de la fête citoyenne sont discutés.

**2022 09 164 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** procéder à la levée de la séance, il est 21h47.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Lyssa Paquette, maire suppléante

Je, Lyssa Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière